



AVIS PUBLIC
Règlement numéro 956-2022

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné greffier de la Municipalité de Montebello.

QUE le règlement numéro 956-2022 relatif à la compensation annuelle pour le service d'aqueducs pour l'exercice financier 2023 adopté au cours d'une séance extraordinaire qui a lieu le mardi **13 décembre 2022, À COMPTER DE 19 00h**, sise 543 rue Notre-Dame, Montebello QC, J0V 1L0

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le programme triennal ;

DONNÉ À MONTEBELLO
Ce 20^e jour décembre 2022

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mario. B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier